



Charte d'engagement

Je, soussigné *Grégory Lejeune*
Dirigeant de *SARL Ethan Grégory*
Située *51 rue d'Amiens 76000 Rouen*

■ autorise les institutions partenaires (Chambre de Métiers et de l'Artisanat Normandie, Métropole Rouen Normandie), à communiquer sur les engagements de mon entreprise et/ou de mes établissements dans le cadre des éco-défis,

et m'engage à :

■ maintenir les pratiques relatives aux défis que j'ai choisi de relever après l'obtention du label (labellisation valable 1 an),

■ sensibiliser ma clientèle aux actions mises en place dans mon établissement, à communiquer sur l'opération éco-défis,

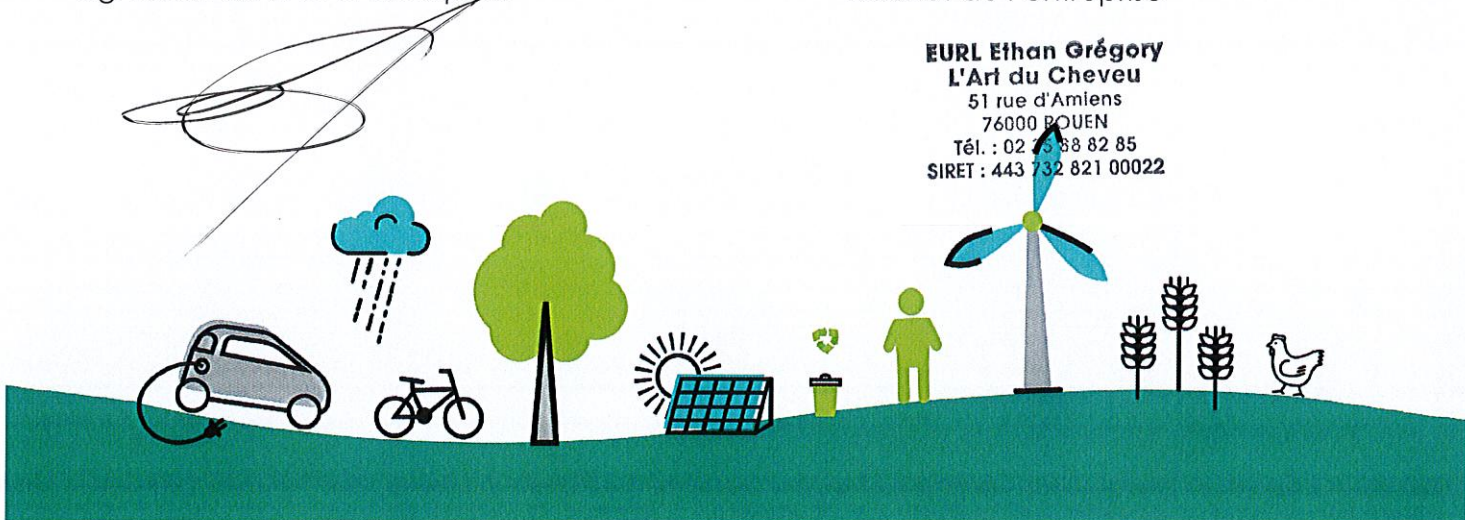
Je reconnais avoir pris connaissance qu'un manquement à ces engagements pourrait conduire au retrait des droits d'usage du label.

Fait à, le/...../.....

Signature du chef d'entreprise

Cachet de l'entreprise

EURL Ethan Grégory
L'Art du Cheveu
51 rue d'Amiens
76000 ROUEN
Tél. : 02 35 88 82 85
SIRET : 443 732 821 00022



Opération Eco-Défis des artisans-commerçants de la Métropole Rouen Normandie

Dossier de labellisation

Identification de l'entreprise

Nom de l'entreprise : ETHAN GREGORY

Nom, Prénom du chef d'entreprise : Grégory LEJEUNE

Adresse : 51 rue d'Amiens

CP : 76000

Ville : Rouen

Tél. : 02.35.88.82.85.

Mail : salonethangregory@Gmail.com

N° SIRET : 443.732.821.00030

Activité : Coiffure mixte

Date de dépôt du dossier : 07/12/2022

Conseiller CMA76 accompagnant l'entreprise Théo DUVAL

Avis du comité de labellisation (réservé au comité)

Avis positif Avis positif avec réserve Avis négatif

Observations éventuelles :

.....

.....

Fait à *Rouen*, le *23/07/2023*

Signature du Président du comité



Défis relevés et à engager

Rappel : vous devez relever à minima 3 défis dont un nouveau et devant appartenir à au moins 2 familles de défis distinctes. L'entreprise peut choisir 2 défis déjà relevés durant les 2 dernières années et mettre en oeuvre un défi supplémentaire au minimum.

Code	Nom du Défi	Actions déjà menées / Impacts obtenus et justificatifs	Actions à engager / Objectifs / Impacts visés	Avis et commentaires du comité
		Démarche et consommation Eco-Responsable		
RES2	Démarche et pédagogie RSE	Pédagogie quotidienne réalisée auprès des salariés pour les économies d'énergie notamment		
RES5	Produits labellisés et circuits courts	1) Produits éco-responsables ("climate neutral" et colorations 90% naturels) 2) Les boissons proposées aux clients sont bio et normandes. Les viennoiseries viennent toutes des boulangeries des rues alentours		
RES6	Numérique responsable		Utilisation d'un moteur de recherche éco-responsable (Lilo)	
RES7	Produits d'entretien	Utilisation de vinaigre ménager pour le nettoyage de certaines surfaces		
		Energie		
ENE2	Conception des locaux	L'ensemble du local a été rénové il y a 4 ans lors du démarrage de l'activité (l'isolation du local et de la vitrine ont notamment été revues)		
ENE4	Eclairage intérieur et extérieur	Installation de LED partout dans le salon il y a 4 ans et aucun éclairage de la vitrine		
ENE5	Equipements sobres en consommation d'énergie	Remplacement d'équipements non performants par des plus performants (ballon d'eau chaude et climatisation réversible)	Installation très prochaine de radiateurs en céramique à inertie qui consommeront moins	
ENE6	Pratiques vertueuses et suivi des consommations	L'éclairage du salon a désormais lieu de 9h à 20h alors qu'il était actif de 7h à 22h auparavant	Une salariée va être chargée de se renseigner sur les différents contrats d'électricité et s'occupera aussi du suivi des consommations désormais	
		Eau		
EAU1	Consommation	Tous les robinets sont équipés de mousseurs	Un suivi de la consommation d'eau sera réalisé dorénavant (il n'y avait pas de compteur depuis 2 ans suite à un souci dans l'immeuble)	
EAU2	Rejets d'effluents	Limitation des pollutions de l'eau : -Les eaux de lavage ne sont jamais rejetées dans le réseau d'eaux de pluie -Le véhicule de fonction de M Lejeune est lavé en station de lavage		
		Gaz à effet de serre - Air - Bruit		
		Prévention des déchets		
PRE6	Emballages clients	Les sacs sont en papiers et ne sont donnés aux clients que s'ils le demandent	Mise à disposition d'un produit en vrac et non plus à emballages individuels	
		Gestion des déchets		
DEC1	Tri des déchets		Le tri sélectif va être mis en place conformément aux consignes de la métropole	
DEC3	DEEE	Les DEEE sont déposés en déchetterie lorsqu'ils ne sont plus utilisables		
DEC4	Bio-déchets	Les cheveux de plus de 25cm sont recyclés par le biais de la clinique du cheveu (second établissement de M LEJEUNE)	Un dispositif permettant la récupération de tous les cheveux de moins de 25cm va être mis en place	
		Déplacement - Transport		
TRA2	Déplacement domicile-travail	La plupart des salariés viennent en transports en communs ou en covoiturage. L'entreprise prend en charge une partie de l'abonnement transports en commun des salariés		